

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327044-DE
Reçu le 08/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

N° DEL 2019.03.27/044

Thème : CULTURE 2

Objet : Les
Offenbachiades 2019 –
Convention d'objectifs
et de moyens.

Convocation :

Date : 21/03/2019

Affichage : 21/03/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 31

Le mercredi 27 mars 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

POYAU Aurélie donne pouvoir à GUIGLI Catherine ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à MUHLACH Catherine ;
DAZIN Florian donne pouvoir à PICAT RE Alessandro ;

Absents excusés :

POYAU Aurélie, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Briançon soutient depuis plusieurs années la manifestation Les Offenbachiades du Briançonnais via un partenariat annuel avec l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes.

Cette association, créée par la volonté de musiciens professionnels haut-alpins, a pour objectif de présenter une saison de concerts et un festival d'automne à Briançon et dans le Briançonnais dédiés à la musique classique dans ses formes les plus larges. Ces manifestations connaissent un succès important avec un nombre croissant de spectateurs à chaque saison.

Les objectifs de ce partenariat sont les suivants :

- Favoriser les échanges et les rencontres dans le domaine de la diffusion et de la création artistique et musicale ;
- Dynamiser le rayonnement de l'orchestre ;
- Diversifier la vie culturelle du Briançonnais ;
- Contribuer à démocratiser l'acte culturel ;
- Élargir et renouveler les publics.

Le partenariat se concrétise :

- Par la mise en place d'un concert mensuel à Briançon, de janvier à juin et de septembre à décembre 2019. Cette année la programmation sera enrichie d'opérettes et de groupes invités ;
- Par le versement d'une subvention de 28 000 € à l'association.

La convention d'application est présente en annexe, définissant les obligations de chaque partenaire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le partenariat avec l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes ;
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la ville avec l'association « Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes » la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 2 DEL 2019.03.27/044

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général des services,
Gérard FROMM



AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327044-DE
Reçu le 08/04/2019



CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
CULTURE 2 N° DEL 2019.03.27/044

« LES OFFENBACHIADES 2019 »

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNE DE BRIANÇON ET
L'ASSOCIATION LES OFFENBACHIADES
DU SUD ORCHESTRE DE CHAMBRE DES
HAUTES-ALPES

ENTRE

L'association loi 1901, Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes représentée par sa présidente Françoise ADER,

domiciliée chez Françoise ADER

Chemin des OCHES 05220 Le Monétier-les-Bains,

D'UNE PART,

ET

La commune de Briançon, Immeuble Les Cordeliers – 1, rue Aspirant Jan – 05100 BRIANÇON, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité par délibération du conseil municipal n° DEL 2019.03.27/044 du 27 mars 2019,

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION LES OFFENBACHIADES DU SUD ORCHESTRE DE CHAMBRE DES HAUTES-ALPES

Sauf en cas de force majeure, l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes, s'engage à assurer un concert mensuel à Briançon, de janvier à juin et de septembre à décembre 2019.

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes assure le cachet des artistes y compris les charges afférentes. L'association prend à sa charge les repas et le transport des artistes, et se charge de la communication générale de

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327044-DE
Reçu le 08/04/2019

l'événement (presse et radio, affiches, flyers).

Si nécessaire pour la communication locale de l'événement, l'association fournira comme éléments de promotion à la commune : photographies, affiches et dossiers de presse, sur demande.

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes se charge de la billetterie pour l'ensemble des concerts.

ARTICLE 2 : HÉBERGEMENT ET REPAS

Par conventionnement, les repas des artistes et le logement (1 nuit) des artistes extérieurs au département sont pris en charge par l'Association.

ARTICLE 3 : ENREGISTREMENT ET DIFFUSION

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

ARTICLE 4 : ASSURANCES

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant aux artistes la composant.

ARTICLE 5 : DROITS

L'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes s'occupera des déclarations relatives aux droits des auteurs et compositeurs et droits voisins. Le montant des droits est à la charge de l'association.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La commune de Briançon versera à l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes, une subvention de 28 000 €uros. Un premier versement de 18 000 euros aura lieu fin avril 2019, le solde fin septembre 2019.

ARTICLE 7 - AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 – DURÉE

La présente convention est établie pour l'année 2019.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment, moyennant un **préavis d'UN (1) mois**, expédié soit par lettre recommandée avec accusé de réception, soit par remise en main propre au domicile élu.

AR Prefecture

005-210500237-20190327-20190327044-DE
Reçu le 08/04/2019

ARTICLE 10 - TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les contestations qui pourraient s'élever entre l'association Les Offenbachiades du Sud Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes et la commune de Briançon au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait en TROIS (3) exemplaire à Briançon, le

Pour L'association
Les Offenbachiades du Sud
Orchestre de Chambre des Hautes-Alpes
La Présidente,
Françoise ADER.

Pour la commune de Briançon
Le Maire,
Gérard FROMM.

